

VILLE
D'HENDAYE



HENDAIAKO
HERRIKO
ETXEA

OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REF. : SP.IG - 033.2017

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le Mardi 17 Janvier 2017 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

PJ / Ordre du jour
Rapports

Le Maire
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques



Kotte ECENARRO



CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUA

Séance du Mardi 17 Janvier 2017 à 18h30
2017ko urtarrilaren 17ko bilkura - 18:30
ORDRE DU JOUR - GAI-ZERRENDA

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 décembre 2016
2016ko ABENDUAREN 29ko HERRIKO KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA

II – DELIBERATIONS – DELIBEROAK

N° - Zbk. 001.2017	Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal Auzapezak Herriko Kontseiluak emandako ahalmen ordezkartuz hartu dituen erabakiak <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk. 002.2017	Concessions cimetièrre - Tarifs 2017 Hilerriak - Lur-emateen 2017ko prezioak <i>Rapporteur – Txostengilea: Mme Isabelle POLA LAKE anderea</i>
N° - Zbk. 003.2017	Déchetterie d'Agoretta - Tarifs 2017 Agorettako hondakindegia - 2017ko prezioak <i>Rapporteur – Txostengilea: Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON anderea</i>
N° - Zbk. 004.2017	Cession de terrain : Rue du Tunnel Lur-zati baten uztea Tunelgo karrikan <i>Rapporteur – Txostengilea: Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON anderea</i>
N° - Zbk. 005.2017	Lotissement CLAIRE : classement de la voirie, des réseaux et Des espaces verts CLAIRE etxegunea: bideen, sareen eta berdeguneen sailkatzea <i>Rapporteur – Txostengilea: Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON anderea</i>

*Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria
Kotte ECENARRO*



AFFICHAGE MAIRIE – Herriko Etxean bistaratu

Le - Data : 10.01.2017

Le Maire, Auzapeza,

Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria



CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mardi 17 Janvier 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 001.2017

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

059.2016	Autoport - Centre d'Accueil - Convention d'occupation avec association VIVRE ENSEMBLE/ELGAR BIZI	/
060.2016	Location d'un local à M. José MARTIN - 81 boulevard du Général de Gaulle	250 €/mois
061.2016	Fourniture de matériel sanitaire et plomberie - Lot 2 : matériaux plastiques et accessoires - Marché (procédure adaptée) passé avec la société FRANS BONHOMME pour 2017	MINIMUM 3 000 €
062.2016	Ecole maternelle Plage - Remplacement des menuiseries extérieures - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la société LEIHOAK	59 245 € HT avec variante
063.2016	Fourniture de carburant pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec les Ets LAMOTHE	MINIMUM 90 000 €
064.2016	Fourniture d'ampoules et accessoires de mise en marche pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société SONEPAR (CSO)	MINIMUM 25 000 €
065.2016	Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société KDI	MINIMUM 5 000 €
066.2016	Fourniture de matériel pour la quincaillerie pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société FOUSSIER QUINCAILLERIE	MINIMUM 20 000 €
067.2016	Fourniture de matériel électrique pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société REXEL	MINIMUM 25 000 €
068.2016	Budget annexe Port de Plaisance - Souscription d'un contrat de prêt auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	110 000 €
069.2016	Droit de préemption urbain - Délégation à l'EPFL PAYS BASQUE	/

001.2017	Exploitation du Bar de Belcena	/
002.2017	Immeuble communal 19 rue de l'Eglise - Mise à disposition de bureau à M. Vincent ETCHEVERS, Agent Général MMA	/
003.2017	Autoport - Bâtiment du CENTRE D'ACCUEIL - Conventions d'occupations	/
004.2017	Autoport - Bâtiment des TRANSITAIRES - Conventions d'occupations	/

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 43 mutations foncières pour un montant global de 9 655 511 € représentant un total de 86 532 235.63 € pour l'année 2016.

**MARCHES PASSES SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)**

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNE	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE NOTIFICATION
FOURNITURE DE MATÉRIEL SANITAIRE ET PLOMBERIE	LOT 2 Matériaux plastiques et accessoires	FRANS BONHOMME	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 3 000 €	16/12/16
ECOLE MATERNELLE PLAGE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES	LOT UNIQUE	LEIHOAK	59 245.00 € (avec variante)	16/12/16
FOURNITURE DE CARBURANT	LOT UNIQUE	LAMOTHE	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 90 000 €	16/12/16
FOURNITURE D'AMPOULES ET D'ACCESSOIRES DE MISE EN MARCHÉ	LOT UNIQUE	SONEPAR (CSO)	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 25 000 €	16/12/16
FOURNITURE DE MATÉRIEL POUR LA FERRONNERIE ET LA SERRURERIE	LOT UNIQUE	KDI	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 5 000 €	16/12/16
FOURNITURE DE MATÉRIEL POUR LA QUINCAILLERIE	LOT UNIQUE	FOUSSIER	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 20 000 €	16/12/16
FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	LOT UNIQUE	REXEL	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 25 000 €	16/12/16

Mairie d'Hendaye

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mardi 17 Janvier 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : CONCESSIONS CIMETIERE - TARIFICATION POUR 2017
RAPPORTEUR : Mme Isabelle POLA LAKE
N°: 002 .2017

Je vous propose de fixer, comme indiqué ci-dessous, les tarifs des concessions de cimetière à partir du 1^{er} janvier 2017 :

Désignation	Tarifs 2017
Concessions 15 ans	144 €
Concessions 30 ans	267 €
Concessions 50 ans	
• 3 m ²	616 €
• 4.25 m ²	1 020 €
Colombarium et cavurnes	
• 15 ans	144 €
• 30 ans	267 €
• 50 ans	616 €
Dépositaire	
• 1 mois	13.25 €
• 2 mois	20.40 €
• 3 mois	26.50 €
• 4 mois	46.90 €
• 5 mois	67.30 €
• 6 mois	87.70 €
• 7 mois	114.25 €
• 8 mois	140.75 €
• 9 mois	166.25 €
• 10 mois	197.85 €
• 11 mois	228.45 €
• 12 mois	256.00 €

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mardi 17 Janvier 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : CENTRE D'ENFOUISSEMENT D'AGORETTA : TARIFICATION 2017
RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON
N° : 003.2017

Je vous propose de fixer les tarifs suivants à partir du 18 janvier 2017 :

• **SITE D'AGORETTA : Déchets inertes**

- | | |
|--|----------|
| - Déchets issus de chantiers communaux | Gratuité |
| - Déchets issus de chantiers non communaux, exécutés sur le territoire communal
Par tonne | 6.20 € |
| - Sur autorisation expresse et exceptionnelle délivrée par les services municipaux,
tout dépôt issu de chantiers extérieurs à Hendaye, sera facturé - par tonne | 10.00 € |

Cette délibération annule les délibérations 060-2013 et 140-2014.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mardi 17 Janvier 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : CESSIION DE TERRAIN : RUE DU TUNNEL
RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON
N° : 004.2017

La Commune est propriétaire d'un terrain nu en nature de friche herbeuse d'une contenance de 502 m² acheté en 2015 à la SNCF.

Ce terrain est composé des parcelles AN74 P pour 476 m² et AM349P pour 26 m².

Monsieur Juan ECHEVERRIA riverain domicilié rue du tunnel, souhaite acquérir ce terrain, longeant sa propriété pour y faire des plantations d'arbres fruitiers.

Ce terrain pentu qui ne présente aucun intérêt pour la Commune a été acheté au prix de 15 000 € H.T. à la SNCF Réseaux.

La Commune pourrait céder ce terrain aux mêmes conditions financières, les frais d'actes étant à la charge de l'acheteur.

Le Service du Domaine a été consulté conformément à la Loi.

Je vous propose :

- d'accepter de céder à Monsieur Juan ECHEVERRIA le terrain de 502 m² susvisé au prix de 15 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document s'y rapportant.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Mardi 17 Janvier 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
____ Votes CONTRE

____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : LOTISSEMENT CLAIRE : CLASSEMENT DE LA VOIRIE, DES RÉSEAUX ET DES ESPACES VERTS
RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON
N° : 005.2017

Par délibération du 29/08/1996 il avait été décidé de classer la voirie, les réseaux et les espaces verts du lotissement CLAIRE (impasse Castagnalde) dans le domaine public.

Ce classement n'ayant pas été réalisé à l'époque, il convient de régulariser la situation. En effet, les copropriétaires auraient manifesté leur intérêt pour ce classement et le souhaitent dans la mesure où les services municipaux entretiennent la voirie et les espaces verts depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, aucune enquête publique ne s'avère nécessaire car le classement dans le domaine public ne sera pas de nature à modifier les conditions de desserte et de circulation.

L'Association Syndicale propriétaire des parcelles AD689, AD683 et AD678 constituant la voirie et les espaces verts du lotissement est tout à fait favorable à la cession de ces espaces verts à la Commune.

Je vous propose :

- de décider de classer, après acquisition, les dits biens dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition,
- de préciser que cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.